



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
DE LA BASSE LIMAGNE

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le



ID : 063-256300187-20221010-2022\_10\_48-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du  
10/10/2022

Délibération  
n° 2022-10-48

L'an deux mil vingt-deux, le 10 octobre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 06 octobre 2022, le comité syndical a été à nouveau convoqué le 10 octobre 2022 à 17h30, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.**

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Remplacement d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres.**

Date de convocation :  
06/10/2022

Monsieur le Président informe les délégués de la démission d'un membre titulaire de la Commission d'appel d'offres. Il s'agit de Monsieur Matéo MOREL, délégué de la communauté de communes Plaine Limagne.

Nombre de membres  
en exercice : 87  
Nombre de membres  
présents : 21  
Nombre de suffrages  
exprimés : 26

Monsieur le Président procède à l'élection d'un nouveau membre.

VOTE :  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

Mme Amalia QUINTON est élue **membre titulaire** de la Commission d'Appel d'Offres.

Mme QUINTON étant jusqu'ici membre suppléant de la CAO, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre suppléant.

Secrétaire de  
séance :  
Amalia QUINTON

M. Alain BOUCHERAS est élu **membre suppléant** de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres de la commission sont les suivants :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Membres titulaires : M. Philippe BEAL (Entre Dore et Allier), Monsieur Guillaume DAUPHANT (Plaine Limagne et Luzillat), Madame Agathe DEMAS (Riom Limagne et Volcans), Madame Amalia QUINTON (Vertaizon), Monsieur Aurélio MACIAN (Clermont Auvergne Métropole).

Membres suppléants : M. Alain BOUCHERAS (Entre Dore et Allier), Monsieur Luc LEVI ALVARES (Clermont Auvergne Métropole), Madame Myriam BLANZAT (Billom Communauté), Monsieur Daniel DUMAS (Billom), Monsieur Didier COMBES (Riom Limagne et Volcans).

**FAIT & DELIBERE, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus.**  
Le Président,  
René LEMERLE

